

Notre-Dame du Lac. Elle n'aurait que 18 milles, et serait à travers des terres superbes. Il faudrait en second lieu continuer la route commencée à la chapelle Label, qui est à 8 lieues environ de la rivière-du-Loup. Cette route conduirait à la rivière Bleue et aux terres de Pohénégamouk. Le chemin Taché, s'il était fait en cet endroit, atteindrait en partie le but désiré.

En troisième lieu, il faudrait une troisième route entre la chapelle du Dégely et l'église de St. François, sur la rivière St. Jean, dans le Nouveau-Brunswick, distance de 20 milles, à travers de très bonnes terres.

Du côté nord-est du chemin intercolonial, les terres sont moins connues. Les chasseurs disent qu'elles sont généralement bonnes. Dans leurs excursions, ils rencontrent souvent des habitants des Trois-Pistoles, occupés à l'exploitation de grandes sucreries en arrière de leurs paroisses. Il serait difficile d'indiquer l'étendue des bonnes terres de ce côté, mais il est certain qu'il y en a beaucoup.

La colonisation de Témiscouata ne souffre pas seulement du manque de chemins. Les grands propriétaires, la plaie des cantons de l'Est, paralysent là aussi l'établissement des terres du voisinage immédiat du lac. Ces terres sont en seigneurie. L'absence des propriétaires résidant aux Etats-Unis, a longtemps empêché les colons des bords du lac, au côté sud-ouest, d'avoir des titres. Cette difficulté est toujours très sérieuse dans un pays qui s'ouvre. Le défricheur n'aime pas à être exproprié. Or il peut toujours le craindre, tant qu'il n'a pas de titre.

Il y aurait une belle paroisse à faire au nord-est du lac. Les plus hardis ont déjà pris des terres et commencé des défrichements. Beaucoup d'autres en feraient autant, mais ils craignent le propriétaire quand les terres seront défrichées. Il faudra alors les payer bien cher, ou les abandonner.

En résumé on peut dire que toute l'étendue qui se trouve entre le chemin intercolonial et la ligne qui sépare le Canada du Nouveau-Brunswick et du Maine, sont très bonnes. Mais étant sans chemins, elles sont inaccessibles. Il y a dans ce territoire de la place pour un bon nombre de paroisses. Les rivières et les lacs ne manquent point. Les pouvoirs d'eau sont nombreux ; et le voisinage immédiat des Etats-Unis et du Nouveau-Brunswick lui fait une position très-avantageuse, sous le rapport du commerce et de l'industrie. Nous avons donc eu raison de dire que le territoire du lac Témiscouata était dans une situation tout-à-fait exceptionnelle et privilégiée pour la colonisation.

Chaulage des terres

Il n'y a pas à craindre encore l'abus de la chaux, de la part de nos cultivateurs. C'est un amendement, c'est un engrais dont ils font peu d'usage. Dans les vieux pays, bien des agriculteurs ont trouvé fortune dans l'emploi de la chaux. Imitons-les, si nous voulons devenir riches. Mais soyons prudents, en usant de cet engrais minéral.

La chaux est un amendement, c'est-à-dire qu'elle rend une terre forte, moins compacte et plus perméable. Elle est aussi un engrais, puisqu'elle fournit aux plantes une partie de la nourriture qui leur est nécessaire. Elle désorganise les substances végétales et animales, c'est-à-dire les rend propres à être absorbées par les plantes. Voilà pourquoi la chaux produit de bons effets sur les vieux friches et sur les terres où il y a beaucoup de mauvaises herbes.

Cependant le cultivateur qui emploierait toujours la chaux, sans donner à la terre les humus végétaux nécessaires aux plantes, éprouverait bientôt des déceptions. Il aurait de belles récoltes les premières années, mais ses terres seraient épuisées en

peu de temps. Ceci se comprend d'après ce que nous venons de dire de l'action de la chaux. Elle nourrit la plante avec abondance les premières années, mais c'est aux dépens des débris organiques. Ces matières précieuses disparaissant rapidement, la terre devient incapable de donner de bonnes récoltes.

Mais si vous donnez du fumier à votre terre de temps à autre, ou si vous la laissez en prairie plusieurs années, alors la chaux, trouvant dans le sol assez de matières organiques, les rendra assimilables, et fournira aux plantes une nourriture abondante.

On peut donc chauler sans cesse, mais aussi fumer, ou laisser à vos terres le temps de s'enrichir d'humus végétaux : si vous alternez judicieusement ces deux engrais, vous aurez toujours d'abondantes récoltes et vos terres ne s'appauvriront pas.

La chaux convient très-bien aux terres sableuses. Si vous l'employez dans les terres fortes, il faut de toute nécessité qu'elles soient bien égouttées ; de plus elles demandent un chaulage plus considérable. Voici maintenant comment on emploie cet engrais minéral : On fait un compost. On dispose par couches la chaux et les matières qu'on y mélange. Supposons un compost de six pieds de largeur et de douze pieds de longueur. Vous faites d'abord un lit de levées de fossés, de balayures de cours, de gazons, de sciure de bois, de feuilles, de paille, même de terre prise dans les champs que vous voulez chauler : disons que ce lit aura six ou huit pouces de haut ; vous répandez trois ou quatre minots de chaux sur ces différentes matières ; vous faites ensuite un second lit de ces dernières, puis vous mettez de la chaux ; vous continuez ainsi, jusqu'à ce que le tas ait quatre ou cinq pieds de haut. La grosseur de votre compost dépendra de la grandeur du terrain que vous voudrez chauler. Au bout de dix ou quinze jours, vous remuez tout ce compost et vous reformez un nouveau tas que vous recouvrez de terre.

Vingt à trente jours après cette opération, vous répandez ce mélange sur vos champs, de manière à ce qu'il se trouve dix à douze minots de chaux par arpent. Vous l'enterrez ensuite par un léger labour.

Si vous employez la chaux seule, et qu'elle ne soit pas délimitée, vous la mettez sur votre champ par petits tas également espacés en tous sens, vous les couvrez de terre ; au bout d'une journée ou deux vous mélangez cette chaux et cette terre, puis vous étendez ce mélange. Ensuite vous l'enterrez par un vigoureux hersage.

Lorsque votre chaux est friable, c'est-à-dire en poudre, vous pouvez la répandre immédiatement sur votre champ, en vous servant d'une pelle. Vous hersez ensuite fortement, pour bien mélanger la terre et la chaux, et vous pouvez semer aussitôt après cette dernière opération, sans danger pour votre grain, surtout, si vous ne mettez que dix à douze minots de chaux par arpent. Mais cette manière de chauler la terre demande une atmosphère calme, et incommode beaucoup les serviteurs. Il vaut mieux employer la méthode précédente ; et ce serait mieux encore de se servir de la chaux en compost ; mais dans ce cas, il faut qu'elle soit préparée vers le milieu de l'été, si vous voulez chauler l'automne ; et pendant cette dernière saison, si vous en faites usage seulement au printemps.

Chaulage des blés

Tous les ans, on entend dire aux laboureurs que le ver coupe leurs blés ; c'est une erreur, et un faux préjugé, qu'il est difficile de détruire. D'après maintes observations, il a été reconnu et constaté que la semence n'est en grande partie détruite que par suite de la carie, du charbon, de l'ergot, de la rouille. Le grain, rempli d'un liquide infecté, communicative son poison à la tige de la plante et la fait pourrir en peu de jours. L'expérience et la pratique ont suffisamment prouvé que les